



**Communiqué de presse,
22 juillet 2013**

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE COMMUNIQUÉ, PUBLIÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

Exercice de l'option de surallocation et fin de la période de stabilisation, en relation avec l'offre publique initiale

Bruxelles – bpost SA de droit public (« bpost »), annonce aujourd'hui l'exercice de l'option de surallocation et la fin de la période de stabilisation, en relation avec son offre publique initiale qui s'est clôturée le 19 juin 2013 (l'« IPO »).

L'Actionnaire Vendeur, Post Invest Europe S.à r.l., avait octroyé une option aux underwriters leur permettant d'acquérir jusqu'à 8.400.000 actions supplémentaires au prix de l'IPO, à savoir 14,50 EUR, pour couvrir les surallocations ou les positions courtes. Cette option pouvait être exercée durant une période de 30 jours calendrier à compter du premier jour de négociation des actions sur Euronext Brussels (à savoir le 21 juin 2013).

Les underwriters ont décidé d'exercer l'option de surallocation pour 3.750.180 actions, pour un produit brut supplémentaire pour l'Actionnaire Vendeur de 54.377.610 EUR.

En conséquence, le nombre total d'actions vendues par l'Actionnaire Vendeur dans le cadre de l'IPO s'élève finalement à 59.750.180, représentant un produit brut total de 866.377.610 EUR. L'Actionnaire Vendeur maintient une participation de 19,67% dans bpost. L'Etat belge (directement et via la SFPI) n'a pas vendu d'actions dans le cadre de l'IPO et maintient une participation 50,01%. bpost, l'Actionnaire Vendeur, l'Etat belge et la SFPI ont consenti à des engagements d'incessibilité de leurs actions pendant 180 jours à compter du premier jour de négociation des actions.

La période de stabilisation a commencé le 21 juin 2013 et s'est clôturée le 19 juillet 2013. Les détails de l'activité de stabilisation exercée par J.P. Morgan Securities plc (ou ses sociétés liées) en qualité de gestionnaire de stabilisation au nom des underwriters sont reprises à l'annexe A.

Contacts

bpost

Paul Vanwambeke (Investisseurs)
02 2762822
Investor.relations@bpost.be

Fred Lens (Médias)
0495 471152
servicepresse@bpost.be

www.bpost.be
www.bpost.be/bourse



**Communiqué de presse,
22 juillet 2013**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ni une acquisition de, ou demande pour, des actions bpost.

En lien avec l'IPO, bpost a publié un prospectus, disponible sur www.bpost.be/bourse et contenant certaines informations détaillées au sujet de bpost et de ses activités, sa gestion, les risques associés à un investissement dans bpost, de même que des états financiers et d'autres données financières.

Ces documents ne peuvent être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (en ce compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia). Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie de, une offre ou sollicitation d'achat de titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1993, tel que modifié, (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique des valeurs mobilières aux États-Unis.

Ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux personnes qui possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») et (iii) aux entités à richesse nette élevée et autres personnes auxquelles elle peut légalement être communiquée, relevant de l'Article 49(2) de l'Order (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des « personnes habilitées »). Toute activité liée au présent communiqué ne pourra être rendue disponible qu'à ou conclue avec des personnes habilitées. Toute personne autre qu'une personne habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué peut être diffusé dans un État membre de l'Espace économique européen, à l'exception de la Belgique, qui a transposé la Directive 2003/71/CE (cette Directive ainsi que toutes mesures de transposition dans tout État membre, la « Directive Prospectus »), uniquement aux personnes définies comme professionnels en matière d'investissement au sens de la Directive Prospectus dans l'État membre donné, ainsi qu'à toute autre personne à qui ce document peut être légalement communiqué. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document et les informations qu'il contient.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, distribution ou diffusion aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou vers ces pays.



Communiqué de presse,
22 juillet 2013

Annexe A

Jour des négociations de stabilisation	Fourchette de prix des négociations de stabilisation (EUR)
21.06.13	14,4 - 14,5
24.06.13	14,49 - 14,5
25.06.13	14,35 - 14,5
26.06.13	14,32 - 14,5
27.06.13	14,26 - 14,47
28.06.13	14,2 - 14,37
01.07.13	14,08 - 14,39
02.07.13	14,18 - 14,48
03.07.13	14,16 - 14,35
04.07.13	14,25 - 14,35
08.07.13	14,24 - 14,38
09.07.13	14,22 - 14,34
10.07.13	14,25 - 14,36
11.07.13	14,26 - 14,42
12.07.13	14,34 - 14,46
15.07.13	14,46 - 14,47